

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS ART. 8

N° 549

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 549

présenté par
le Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer la division et l'intitulé suivants:

Titre II *bis* : Ratification d'un décret d'avance

« Art... Sont ratifiés les ouvertures et les annulations de crédits opérées par le décret n° 2017-1639 du 30 novembre 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le présent article procède à la ratification du décret n° 2017-1639 du 30 novembre 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

Ce décret, annoncé dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances rectificative pour 2017, permet de réaliser des ouvertures et des annulations de crédits qui ne peuvent attendre la publication de la loi de finances rectificative.